



DELIBERATION

Séance du 13/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

07/04/2023

Date d'affichage

07/04/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

19/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine

Procuration(s) :

Mme LAMBERT Pascale donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal, Mme RAGUET Sandrine donne pouvoir à Mme LARCHER Mireille

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme LAMBERT Pascale, M. METZ Christophe, Mme RAGUET Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :

2023-33 : AFFECTATION DES RÉSULTATS - COMMUNE 2022

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GILLAUX Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 1 633 528,81 Euros.
- Un déficit d'investissement de 133 821,84 Euros.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2022 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 :

EXCEDENT AU 31/12/22	
• Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	0,00 Euros
• Affectation au compte 1068.	1 633 528,81 Euros
DEFICIT AU 31/12/22	
• Affectation du déficit reporté (compte 001)	133 821,84 Euros
Etat des dépenses engagées non mandatés au 31/12/2022	1 644 268,00 Euros

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

